

DREAL HAUTE-NORMANDIE

# 16<sup>e</sup> Conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine

22 novembre 2011 – Port-Jérôme

Compte rendu

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Accueil.....</b>	<b>3</b>
Philippe DUCROCO.....	3
<b>Le caractère pionnier et les réussites du SPPPI Basse-Seine .....</b>	<b>3</b>
<b>Les risques accidentels .....</b>	<b>5</b>
Pierre-Edouard GILLE.....	5
<b>Les PPRT en Basse Seine .....</b>	<b>5</b>
Panorama des PPRT du territoire.....	5
Les actions en cours de la DREAL.....	5
L'enjeu de la communication auprès des populations et de la priorisation des PPRT.....	6
Le coût des mesures de réduction du risque .....	7
Aller plus loin que la réglementation au bénéfice du citoyen.....	7
<b>Le Transport de matières dangereuses (TMD).....</b>	<b>8</b>
Une réglementation renforcée en matière de transport par voie terrestre et de canalisation.....	8
Les études de TMD en cours et à venir en Haute-Normandie.....	8
La question du TMD par voie fluviale .....	9
Le rôle du SPPPI entre port et zone industrialo-portuaire.....	10
Renforcer la réduction des risques par la promotion de transports fiables .....	11
<b>La maîtrise du vieillissement des installations industrielles .....</b>	<b>12</b>
Vieillesse versus modernisation des installations.....	12
<b>Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS).....</b>	<b>13</b>
Christelle ZANIBELLI.....	13
De l'opportunité de la création des CSS et des bonnes pratiques à conserver.....	14
<b>Risques Chroniques.....</b>	<b>16</b>
<b>Vers une démarche Santé-Environnement.....</b>	<b>16</b>
Sébastien MOUNIER.....	16
Un intérêt croissant et un travail important sur la réduction des polluants émergents.....	16
Des propositions organisationnelles et d'actions.....	17
La préoccupation pour les PCB et les enjeux sanitaires .....	17
Mieux informer le SPPPI et mieux connaître les émissions de substances toxiques dans l'air .....	19
<b>Maîtriser l'usage des sites et sols pollués.....</b>	<b>19</b>
Dominique DEVIERS.....	19
Reconstruire la ville sur la ville et l'industrie sur l'industrie ? .....	20
Le stockage et la valorisation des produits de dragage .....	21
<b>Reconquête du bon état des masses d'eau.....</b>	<b>22</b>
Marie-Laure WOLF.....	22
Les bouleversements réglementaires face à un triple constat.....	22
L'action du SPPPI Basse-Seine pour le bon état des masses d'eau.....	23
Les limites des réglementations .....	23
<b>Reconquête d'un air sain.....</b>	<b>24</b>
Dominique LEPICARD.....	24
Développer des outils adaptés aux nouveaux enjeux .....	24
Les propositions de la commission air du SPPPI.....	24
La question des poussières de céréales.....	25
<b>Gestion durable des déchets.....</b>	<b>25</b>
Les évolutions réglementaires sur la gestion durable des déchets.....	25
Les propositions de la commission déchet du SPPPI.....	26
Déchets banals, transports de déchets, ce qu'en pensent les acteurs.....	26
<b>Communication : stratégie et supports d'information.....</b>	<b>28</b>
Les propositions de la commission communication.....	28
<b>Conclusion.....</b>	<b>30</b>
<b>Sigles.....</b>	<b>31</b>

# Introduction

## Accueil

### Philippe DUCROCQ

*Directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)  
Haute-Normandie*

Je vous demande d'excuser Rémi Caron, préfet de la région Haute-Normandie et de la Seine-Maritime, retenu au ministère des Finances.

## Le caractère pionnier et les réussites du SPPPI Basse-Seine

### Philippe DUCROCQ

En 2008, Nathalie Kosciusko-Morizet avait souligné le bon fonctionnement du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Basse-Seine, créé en 1977. Au plan national, il s'agit du deuxième plus important SPPPI. Si, à l'origine, le SPPPI Basse Seine a été conçu comme un outil de règlement des conflits, il est progressivement devenu une structure pionnière en matière d'information, de consultation et d'échange. Ainsi, la mise en place des Commissions locales d'information et de concertation (CLICs), par la loi sur les risques technologiques ou encore l'inscription, par le Grenelle de l'environnement du principe d'une gouvernance à cinq têtes institutionnalisent les principes qui ont caractérisé le fonctionnement du SPPPI Basse-Seine depuis plus de 30 ans.

Par ailleurs, le SPPPI Basse-Seine s'est adapté aux évolutions de l'environnement et aux attentes des acteurs. Ainsi, il était destiné, à son origine à lutter contre les pollutions industrielles, puis son champ d'action s'est étendu à la prévention des risques. De plus, en matière de pollution, les préoccupations portaient autrefois sur les Matières en suspension (MES), les Demandes chimiques en oxygènes (DCO), les Demandes biochimiques en oxygène (DBO) ce qui n'est plus le cas actuellement. Sur la question de l'eau, par exemple, on note que d'une part, les objectifs fixés en matière de DBO ont été atteints, et d'autre part, que ce sont les substances dangereuses qui sont désormais au cœur des préoccupations des scientifiques.

**Ce Conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine se réunit tous les deux ans afin de définir de nouvelles directives, qui vont dans le sens du bilan des actions régionales ainsi que des politiques nationales.** Ces directives constitueront l'agenda de travail des commissions thématiques.

Cette rencontre s'articulera en deux parties, l'une traitera des risques technologiques accidentels et l'autre portera sur les risques technologiques chroniques. **Les risques technologiques accidentels semblent constituer à l'heure actuelle une préoccupation dominante.** Cette tendance s'explique par des éléments contextuels : l'accident de l'usine AZF à Toulouse (2001), la parution de la loi Bachelot (2003) qui prévoit l'élaboration des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT), qui suscitent l'intérêt de l'ensemble

de la population, associations, riverains, syndicats, collectivités locales. Ils constituent pour la DREAL un travail important au croisement de nombreux enjeux (sécurité des populations, développement économique, urbanisation, enjeux financiers ou encore industriels).

Concernant les risques chroniques, nous aborderons les problématiques liées à l'eau, aux sols, aux déchets et à l'air. La DREAL a d'ailleurs permis que la question des sols soit développée, une question en lien avec ses compétences en matière d'urbanisme. En effet, la dépollution des sols des anciens sites industriels n'est pas suffisante, il convient également de réfléchir à la reconversion de ces sites. La DREAL travaille couramment à leur donner une nouvelle destination. Je salue à ce propos la collaboration de Lucien Bollotte de l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) L'économie d'espace est un élément majeur posé par le Grenelle de l'environnement, c'est pour cette raison que j'encourage l'EPFN à s'y pencher. Alors que l'on travaille aujourd'hui à la création de l'axe Seine, la DREAL et l'EPFN proposent une cartographie qui permettra de connaître les possibles destinations des sols, en sites industriels ou d'habitations. **J'ai la conviction qu'il faut reconstruire la ville sur la ville et l'industrie sur l'industrie.**

# Les risques accidentels

## **Pierre-Edouard GILLE**

*Chef du service risques, DREAL Haute-Normandie, Secrétaire général du SPPPI Basse-Seine*

Ce 16° Conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine a pour but de faire le bilan des actions du SPPPI conduites depuis deux ans et de fixer les orientations pour la période 2011-2013. Les présentations suivantes n'ont pas vocation à reprendre l'ensemble des éléments de bilan mais plutôt à synthétiser les apports de chaque commission thématique et groupe de travail qui requièrent l'attention du Conseil d'orientation. En effet, le SPPPI est traditionnellement en Haute-Normandie une instance de concertation des cinq collègues, un rôle confirmé par les lois Grenelles I et II.

## Les PPRT en Basse Seine

- Panorama des PPRT du territoire

### **Pierre-Edouard GILLE**

A ce jour, 15 PPRT ont été prescrits par arrêté préfectoral en région Basse-Seine, dont deux sont approuvés : Brionne et Revima à Caudebec-en-Caux. On compte actuellement quatre PPRT en phase finale d'approbation. L'enquête publique du PPRT de Vernon est ouverte et se clôturera autour du 15 décembre 2011. Par ailleurs, l'unité territoriale du Havre et les services de la DREAL finalisent actuellement les derniers éléments de la consultation préalable à l'enquête publique du PPRT de Saint-Jouin. Dans l'Eure, les PPRT de Gaillon et de Saint-Pierre-la-Garenne sont également en phase finale d'approbation. Les derniers éléments de la phase stratégique sont en cours de finalisation.

Les autres PPRT sont complexes puisqu'ils s'accompagnent d'enjeux d'urbanisme, humains et techniques. Parmi eux, Aumale et Montville sont deux PPRT mono-établissements assez aboutis. La phase technique s'est achevée pour laisser place à la phase stratégique. S'agissant des PPRT dits « de zone » qui regroupent plusieurs sites classés Seveso, certains se situent à l'étape des études de vulnérabilité et du bâti tandis que d'autres ont atteint les phases de réduction du risque à la source, comme le PPRT de Rouen Ouest.

- Les actions en cours de la DREAL

**Les actions en cours de la DREAL consistent à :**

- **poursuivre les études pour chacun de ces PPRT**
- **approuver les PPRT mono-établissement dès que des mesures consensuelles seront décidées**
- **poursuivre les études techniques sur les trois PPRT de zone que sont Rouen Ouest, Le Havre et Port-Jérôme.**

L'élaboration des PPRT passe par un processus long pour l'ensemble des parties-prenantes, (DREAL, riverains, collectivités locales, etc.). Bien qu'elle soit fastidieuse, la concertation n'en reste pas moins nécessaire au vu des enjeux que suppose le PPRT.

Les PPRT constituent d'emblée une forme de consultation initiée entre les Personnes et organismes associés (POA) et les institutions publiques. Néanmoins, il leur est proposé d'informer régulièrement la commission risques du SPPPI de l'avancement des PPRT. Cette diffusion d'information doit être réalisée à travers le site Internet [www.spinfos.fr](http://www.spinfos.fr), le forum

des CLICs et les réunions publiques. Il convient de souligner qu'en matière de communication, le SPPPI Basse-Seine dépasse les exigences réglementaires.

- L'enjeu de la communication auprès des populations et de la priorisation des PPRT

**De la salle** (Claude BARBAY Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE))

Bien que le SPPPI Basse-Seine ait 30 ans, le principe d'une gouvernance à cinq têtes est plus récent. Les changements sont apparus à partir de l'année 2002. Cela ne déprécie pas le travail qui a été réalisé durant la période antérieure, mais cela doit nous permettre d'affirmer que depuis, des progrès importants ont été réalisés en matière de consultation.

S'agissant des PPRT, vous soulignez à juste titre que des avancées ont été réalisées sur les Etudes de danger (EDD). Néanmoins, je pense que la communication du SPPPI avec le public et les riverains n'est pas suffisante, tout comme celle des élus. Nous notons que les communicants employés par les communes et qui ont en charge d'informer la population sur les études sanitaires de risque à Port-Jérôme en font un exposé incomplet. Or, il faut non seulement communiquer sur la réduction du risque à la source et la mise en place de barrières réelles supplémentaires, mais également sur les éléments qu'il reste à améliorer. Par exemple, la population perçoit très négativement que nous ne tenons pas compte des risques ayant une très faible probabilité d'apparition. Une communication intelligente doit faire preuve de pédagogie.

Il est également regrettable que le SPPPI se soit d'abord focalisé sur les PPRT simples et en conséquence, ait pris un certain retard quant à l'approbation des plus complexes. Ainsi, le PPRT de Port-Jérôme qui aurait dû être rapidement élaboré sous le pilotage du CLIC, ne s'est pas révélé être l'exemple que le ministère de l'Ecologie avait souhaité.

Enfin, il manque à la procédure d'élaboration des PPRT l'organisation – comme cela a été proposé dans le cadre du PPRT de Port-Jérôme – d'une journée d'information à destination des riverains et des élus sur les risques, et notamment sur les comportements à adopter lors d'un accident industriel. Il s'agit d'un point crucial qui est couramment négligé par les élus.

**Philippe DUCROCQ**

La réduction du risque à la source constitue la mission principale de la DREAL. Nous travaillons à cet objectif auprès des élus, des collectivités et des riverains. Les élus sont bien informés car très concernés par le périmètre où le risque est présent et très au courant des investissements possibles afin de le réduire. Il est important de communiquer à travers la diffusion des cartes de zones de dangers avant et après la réduction du risque à la source afin de faire prendre conscience du travail réalisé.

Par ailleurs, nous ne nous sommes pas focalisés sur les PPRT simples, il s'avère seulement que leur élaboration a été plus rapide car les études y sont moins fournies. Les PPRT complexes vont concerner des surfaces sur lesquelles se trouvent des logements, des voies de communication ou des entreprises, d'où la longueur de leur élaboration. Ainsi, notre mot d'ordre est de prendre le temps, en faisant preuve de pédagogie auprès des acteurs.

Enfin, nous saluons l'initiative portée par les commissions risques de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Havre et de la communauté de communes de Port-Jérôme, qui consiste à organiser des journées d'informations sur les risques. Nous invitons les acteurs rouennais à s'en inspirer.

**De la salle** (Marc MORET, Président, Vallée de la maîtrise des risques (VALMARIS))

Je souhaite réagir à l'intervention de Claude Barbay concernant la pédagogie dont le SPPPI doit faire preuve. Il s'agit d'une carence qui touche l'ensemble des PPRT en France. La commission communication du SPPPI pourrait s'emparer de cette problématique. Il convient d'étudier les meilleures pratiques de communication mises en place par d'autres SPPPI plus expérimentés, lors des phases d'approbation des PPRT. Un tel retour d'expérience

permettrait de mettre en évidence des points forts, des points faibles et de faire émerger des facteurs-clés de succès.

**Philippe DUCROCQ**

Le site Internet commun du CLIC, du SPPPI Basse-Seine et des PPRT [www.spinfos.fr](http://www.spinfos.fr) constitue déjà un canal d'information. Ensuite, de nombreuses instances et dispositifs réalisent cet effort de communication, il s'agit du Conseil d'orientation, des CLICs, des réunions de POA, des réunions publiques, ainsi que de l'enquête publique. Or, il faut être prudent sur les informations que l'on communique. Ainsi, une carte de zone de danger est un outil de travail qui subit des mises à jour quotidiennes. On ne peut pas présenter à l'utilisateur des documents qui évoluent autant sans risquer des incompréhensions.

- Le coût des mesures de réduction du risque

**De la salle** (Alain ROUZIES, UFC que choisir ?)

Il serait en effet intéressant de réaliser un *benchmark* des actions de communication réalisées en France. Je souhaite me faire le porte-parole des interrogations qui nous sont adressées au sujet du coût que peut représenter la prévention du risque par les industriels. S'agissant du crédit d'impôts proposé actuellement, il n'atteint pas le taux prévu initialement alors qu'il répond à un besoin des riverains, ce que l'on peut regretter, notamment lorsque des niches fiscales moins utiles sont maintenues.

**Philippe DUCROCQ**

Ce problème a été identifié dès la parution de la loi Bachelot en 2003. Au départ, le taux était fixé à 10 % de crédit d'impôts sur les travaux de rénovation prescrits des logements. Récemment, Jean-Paul Lecocq, député de la Seine-Maritime a déposé un amendement à l'Assemblée nationale pour que le taux du crédit d'impôt soit fixé à 40 %. Cette mesure a fait l'objet d'une négociation entre l'Association des maires de France (AMF) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF). Cette proposition vise à imputer 40 % du coût des travaux sur le bâti à l'Etat, 30 % aux collectivités locales et 30 % aux industriels.

Le rabotage des niches fiscales a réduit la part de l'Etat à 30 %, ce qui remet en cause l'équilibre qui avait été trouvé. Le débat continue donc entre l'AMF, le MEDEF et le ministère des Finances.

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Je trouve que ces décisions altèrent l'image des PPRT.

**Philippe DUCROCQ**

La négociation est en cours et une issue positive reste possible.

- Aller plus loin que la réglementation au bénéfice du citoyen

**De la salle** (Patrick BARBOSA, HNNE, Sauvegarde de l'environnement)

La faible participation du public à l'élaboration des PPRT malgré les dispositifs mis en œuvre est imputée à un désintérêt. Or, il peut s'agir d'un problème d'information. Le règlement en la matière est respecté, avec les panneaux d'affichages à l'entrée des mairies, les annonces publiées dans la presse, etc., sans que l'ensemble du public soit informé, notamment certaines classes d'âges de la population. Par exemple, le maire de Saint-Pierre-la-Garenne veille à ce que chaque habitant reçoive une copie de l'arrêté des enquêtes publiques. Or, les habitants de la zone d'impact qui s'étend sur 726 m n'ont aucune information. De plus, l'entreprise Nufarm a externalisé certaines activités qui sont maintenant assurées par des sous-traitants, or, après les avoir interrogés, ils admettent ne pas connaître la procédure à suivre en cas d'accident. On rencontre ce même problème au sujet du personnel de

permanence. S'assurer que le citoyen est en possession de l'information doit devenir une procédure obligatoire.

#### **Philippe DUCROCQ**

En matière de communication et d'information, le SPPPI Basse-Seine va au-delà des obligations réglementaires. La DREAL n'a pas le pouvoir d'exiger du maire ou d'un industriel qu'il mette en place des actions supplémentaires. En revanche, nous leur rappelons régulièrement, lorsque nous les rencontrons, qu'ils ont tout intérêt, notamment les entreprises, à être transparents vis-à-vis des citoyens, et ce d'autant plus que lorsqu'une entreprise parvient à réduire les risques, les citoyens valoriseraient son action. Il nous incombe à tous, associations ou services de l'Etat, d'encourager ces efforts.

**Je note que l'on peut ajouter une directive du Conseil d'orientation portant sur la poursuite de la communication, y associer la commission communication et préciser que son travail doit consister à réaliser un retour d'expérience sur les actions conduites en France.**

## **Le Transport de matières dangereuses (TMD)**

#### **Pierre-Edouard GILLE**

Le risque accidentel lié au Transport des matières dangereuses (TMD) est un sujet que nous n'avons pas l'habitude de traiter et qui a été ajouté à la demande des membres du Conseil d'orientation. Il s'agit d'un sujet récent et qui fait l'objet d'une prise de conscience croissante. En effet, les industries sont surveillées de près par la DREAL sur ces questions, du fait des impacts que ces matières pourraient avoir sur l'environnement. En revanche, dès qu'un produit dangereux est transporté en dehors d'un site surveillé, son suivi est beaucoup moins encadré.

- Une réglementation renforcée en matière de transport par voie terrestre et de canalisation

**La réglementation en matière de transport par voie terrestre et de canalisation a été renforcée.** Des EDD des ports maritimes dont le trafic dépasse les 4 millions de tonnes ainsi que les ports intérieurs dont le trafic est supérieur à 1 million de tonnes ont ainsi été imposées. **En Haute-Normandie, cette mesure concerne les ports de Dieppe, du Havre et de Rouen. Des EDD ont également été imposées aux gares de triage et parkings à forte capacité. Par ailleurs, un autre enjeu concerne les transports de matières dangereuses par voie de canalisation.** On constate encore beaucoup trop d'incidents liés aux travaux publics sur les canalisations de gaz. La réforme dite anti-endommagement en cours prévoit un certain nombre de mesures :

- la création d'un guichet unique sur les canalisations de gaz
- la création d'un observatoire national accompagné de relais régionaux
- un ensemble de réglementations, dont le décret du 5 octobre 2011 donnant plus de compétences au maître d'ouvrage des chantiers publics.

Ces dispositifs devraient permettre de progresser en la matière.

- Les études de TMD en cours et à venir en Haute-Normandie

Les études de TMD en Haute-Normandie comportent deux volets, d'une part, les EDD réglementaires prescrites sur les ports et, d'autre part, celles qui concernent la gare de triage de Soquence.

L'EDD de la gare de triage de Soquence est soldée. L'EDD du port de Rouen est en cours de réalisation et devrait s'accélérer à partir de janvier 2012, comme l'EDD du port du Havre qui



est en instruction à la DREAL. L'EDD du port de Dieppe sera traitée dans un troisième temps du fait des enjeux moindres qu'il représente.

Parallèlement à ces EDD réglementaires, le CETE et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ont effectué une étude supplémentaire sur le port du Havre qui permet de conclure à l'absence de problème majeur. L'étude propose de créer un parking de stockage des matières dangereuses afin de mieux les contrôler et de permettre que la durée de stationnement de ces matières soit augmentée dans le port, afin d'éviter qu'elles ne stationnent dans l'agglomération. Ces deux volets seront intégrés à l'EDD du port du Havre.

**Nous proposons une directive qui vise à ce que le SPPPI soit associé à la finalisation des études de TMD sur le port du Havre et soit informé de la poursuite de l'instruction des études en cours instruites par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Ile-de-France sur les canalisations et les EDD du port du Havre, de Dieppe et de Rouen.**

**Philippe DUCROCQ**

Les canalisations de gaz occasionnent de nombreux accidents. Depuis quelques années, le ministère de l'Écologie, la DREAL, les entreprises de travaux publics et les entreprises qui gèrent les réseaux de canalisation ont pris conscience de ces risques. La mise en place d'un observatoire national en est la preuve.

**Pierre-Edouard GILLE**

Il existe déjà une instance qui fait fonction d'observatoire régional. La réforme va consister en l'occurrence à recadrer son action et à la renommer.

**Philippe DUCROCQ**

Il y a quelques mois, le cabinet du préfet Caron a signé un protocole d'accord avec GDF et différentes fédérations sur ce sujet.

**De la salle (Claude BARBAY)**

Lors du précédent Conseil d'orientation, les membres ont demandé que les études ne révélant pas de problème majeur soient également communiquées. Cela a été le cas pour le port du Havre, ce qui constitue une bonne base de réflexion pour les groupes de travail du SPPPI.

Nous regrettons en revanche de ne pas avoir de relation avec la DRIEE ou toute autre institution francilienne alors que le territoire normand est concerné par leurs travaux. Il serait souhaitable que l'on puisse échanger, par exemple, en mutualisant certains groupes de travail.

**Pierre-Edouard GILLE**

La commission risque peut être un lieu d'échange sur ce sujet. La question des canalisations de gaz a été confiée à la DRIEE Ile-de-France simplement parce que certaines d'entre elles traversent les frontières régionales. La DREAL communiquera à la commission risques toute information utile sur les EDD que lui fera parvenir la DRIEE.

**Philippe DUCROCQ**

La réglementation sur les EDD concernant les canalisations a déjà été exposée dans nos instances. Notre objectif est désormais de définir une cartographie et de renforcer les canalisations qui traversent les agglomérations. Nous communiquerons naturellement sur ce sujet avec le concours des entreprises qui gèrent ces réseaux en temps voulu.

- La question du TMD par voie fluviale

**De la salle** (Marc MORET)

Dans votre présentation, vous n'avez pas évoqué le transport fluvial. Or, avec le développement de l'axe Seine, les voies navigables deviennent un canal de plus en plus utilisé pour relier l'Île-de-France au port du Havre. Ainsi, une réflexion sur le transport fluvial, en particulier en ce qui concerne le TMD, serait souhaitable.

**Philippe DUCROCQ**

Nous sommes principalement en charge des installations classées. Des réglementations spécifiques s'appliquent en matière de transport routier, il s'agit de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Ainsi, notre travail est de traiter les problèmes qui surviennent aux interfaces et dans les zones de stockage.

**Pierre-Edouard GILLE**

Le périmètre des EDD ne prend pas en compte les flux de transport sur la Seine. Cela dit, les risques les plus importants sont étudiés, lors des opérations de manutention.

**Philippe DUCROCQ**

Nous pouvons néanmoins recenser l'ensemble des règlements qui s'appliquent à ce mode de transport.

**De la salle** (Alain ROUZIES)

J'aurais souhaité connaître la signification de la PREMF.

**Pierre-Edouard GILLE**

Je ne la connais pas.

- Le rôle du SPPPI entre port et zone industrialo-portuaire

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Les directives ne me semblent pas prendre en compte les actions sur la zone industrialo-portuaire de Rouen.

**Pierre-Edouard GILLE**

Le port de Rouen fournira prochainement le troisième complément de l'EDD, qui sera instruit dès sa réception. Ces études concernent le port de Rouen et non la zone industrielle elle-même. Cela dit, il est possible de les compléter.

**Philippe DUCROCQ**

Notre travail s'effectue en priorité sur les zones concernées par la réglementation, à savoir, les ports, les gares et points autoroutiers sur lesquels stationnent les matières dangereuses. Les zones industrielles concernent les PPRT.

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Pourtant, les EDD qui sont conduites au Havre prennent en compte la zone industrialo-portuaire. Pourquoi n'en est-il pas de même à Rouen ?

**Philippe DUCROCQ**

Il n'en est pas de même car nous n'en sommes pas au même point de maturité des EDD.

**Pierre-Edouard GILLE**

A Rouen, les EDD réglementaires sont plus avancées qu'au Havre. Cependant, il existe au Havre une étude supplémentaire dite TMD réalisée pour l'agglomération et la zone industrialo-portuaire du Havre. Si l'EDD du port de Rouen ne permet pas de répondre à l'ensemble de nos questions, nous envisagerons ce même type d'étude supplémentaire.

**Philippe DUCROCQ**

Les deux sites sont différents. Au Havre, la zone industrialo-portuaire est concentrée. A Rouen, différents établissements côtoient le port et les industries, tels que les Etablissements recevant du public (ERP), les logements ou lieux publics. Ainsi, le procédé doit également être différent.

**De la salle**

Vous évoquez les risques accidentels à constante très courte. Ainsi, considérez-vous les risques accidentels à constante longue tels que les particules ou les émissions de CO<sub>2</sub>, comme des matières dangereuses ?

**Philippe DUCROCQ**

Nous traiterons cette question par la suite.

- Renforcer la réduction des risques par la promotion de transports fiables

**De la salle** (Gérard RENOUX, Union des industries chimiques (UIC), Normandie)

Il me semble que la réduction des risques passe par la promotion des modes de transports plus sûrs, notamment le transport ferroviaire. Je ne sais pas s'il s'agit d'une compétence du SPPPI mais cette question mérite d'être posée. Par ailleurs, il convient de réfléchir à une capitalisation des expertises entre le SPPPI et d'autres structures, telles que Transaid, un réseau d'expert sur les accidents survenant sur la voie publique ou ferroviaire.

**Philippe DUCROCQ**

En tant que service déconcentré du ministère des Transports, la DREAL s'intéresse aux transports multimodaux, à travers le service déplacements transports multimodaux et infrastructures. Ainsi, la DREAL est investie de cette mission de promotion. Le développement de l'axe Seine ou le plan Fret sont des politiques qui ont vocation à augmenter la part de transport ferroviaire et fluvial dans le transport global. La structure Transaid a déjà été évoquée auparavant. Il serait souhaitable qu'elle intègre une représentation régionale.

**De la salle** (Christine POUPIN, CHSCT GPN, membre du CLIC Rouen-Ouest)

La fermeture de la gare de tirage de Sotteville s'est accompagnée d'un stationnement important de camions à Rouen. Or, au vu de l'activité des sites sur lesquels ils se rendent, il s'agit probablement de matières dangereuses. Nous sommes incapables de procéder à une quelconque évaluation de ce phénomène.

**Philippe DUCROCQ**

Votre question renvoie à la concurrence entre les différents modes de transports. Bien que la volonté affichée par les responsables publics soit de favoriser la multimodalité, les infrastructures restent insuffisantes. La création de la plateforme multimodale du Havre et la rénovation de la ligne Serqueux-Gisors sont des projets qui peuvent pallier ces carences. Il est désormais de la responsabilité des acteurs économiques de faire choisir la multimodalité.

**De la salle** (Philippe SCHAPMAN, Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA))

Je tiens à rappeler que la CREA est tout à fait consciente des enjeux du Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) ; elle participe au CLIC Est-Normand en étroite collaboration avec la DREAL. Les réunions y sont tendues du fait des intérêts ambivalents des parties.

Par ailleurs, je souligne que la CREA travaille à la réduction des TMD dans l'éco-quartier Flaubert à Rouen. Enfin, je souhaite émettre une critique vis-à-vis du document qui nous a été communiqué pour ce Conseil d'orientation. Il aurait gagné à être plus lisible par l'ensemble des participants.

**Philippe DUCROCQ**

Effectivement, les PPRI font partie de nos compétences. S'agissant de l'éco-quartier Flaubert, des chantiers d'une rare ampleur y seront conduits. Il est prévu que les accès définitifs du port Flaubert le traversent et qu'un échangeur routier comprenant des faisceaux ferroviaires soit installé à proximité. En outre, les sols sont pollués et la zone est inondable. Nous avons des réunions techniques assidues avec la CREA afin de décider du meilleur emplacement pour ces infrastructures. La desserte routière de l'agglomération rouennaise est une question complexe qui renvoie aussi à la présence des quais, au PPRT sur le boulevard industriel, au projet de l'A28-A13, etc.

Nous prenons note de votre scepticisme au sujet des supports documentaires proposés.

## La maîtrise du vieillissement des installations industrielles

**Pierre-Edouard GILLE**

**La maîtrise du vieillissement des installations industrielles est un sujet d'actualité qui fait suite aux incidents survenus tant au niveau national que régional.** Le plan national dévoilé le 13 janvier 2010 poursuivra son déploiement en 2012. Les objectifs fixés par le ministère de l'Environnement demandés à l'Inspection des installations classées intégreront certainement le volet du vieillissement des installations.

Les plans d'inspections et de modernisation des installations concernent six catégories de matériel : **les bacs d'hydrocarbures, les bacs cryogéniques, les installations d'hydrocarbures, les sites Seveso, l'instrumentation et le génie civil.** Sur ces deux dernières catégories, des guides<sup>12</sup> à destination des industriels et des autorités ont été conçus afin de proposer un référentiel technique. Il est prévu que les autres catégories fassent l'objet du même travail en 2012. La DREAL s'y consacre en collaboration avec les industriels. La commission risques du SPPPI sera informée de la déclinaison du plan national ainsi que de l'action de l'Inspection des installations classées au niveau régional.

- Vieillessement *versus* modernisation des installations

**De la salle** (Claude BARBAY)

Effectivement, notre région a connu de nombreux incidents et accidents dès 2008. Ces expériences nous apprennent que le vieillissement est un phénomène complexe, parfois lié à des malfaçons réalisées 30 ans auparavant. Il me semble que nous devrions échanger à ce sujet entre les différents PPRT de la région. Enfin, je regrette que les textes confondent les notions de vieillissement et de modernisation. Il s'agit, en premier lieu, de savoir constater le vieillissement. Finalement, il s'agit de cesser d'afficher des objectifs que nous ne sommes pas en mesure d'atteindre.

**De la salle** (Christine POUPIN)

<sup>1</sup> [http://www.uic.fr/iso\\_album/DT-93-Guide-mmri.pdf](http://www.uic.fr/iso_album/DT-93-Guide-mmri.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.uic.fr/iso\\_album/DT-92-guide-surveillance-ouvrages-genie-civil-structures.pdf](http://www.uic.fr/iso_album/DT-92-guide-surveillance-ouvrages-genie-civil-structures.pdf)

Au-delà du terme de modernisation, c'est l'aspect de la maîtrise qui doit nous importer, puisqu'il renvoie au suivi des installations, au contrôle mais également à l'organisation du travail des équipes de maintenance. J'insiste sur le fait que la maîtrise n'est pas une opération strictement technique mais qu'elle requiert des moyens humains, des compétences ainsi que des relations au travail adaptées. La maîtrise des installations anciennes ne peut pas être confiée à un personnel moins formé, notamment, aux sous-traitants.

**Philippe DUCROCQ**

L'adaptation des ressources est un point crucial. Les inspections de la DREAL prennent d'ailleurs en compte la dimension organisationnelle de l'industrie concernée, notamment sur la question de la maîtrise du vieillissement.

**De la salle (Gérard RENOUX)**

Je souligne que les acteurs du secteur ont réalisé en amont des opérations de maintenance et de maîtrise du vieillissement des installations industrielles. Certes, ces opérations ne tenaient pas compte de l'ensemble des catégories d'équipements concernées par la loi mais bien de l'ensemble des installations sous-pression ou véhiculant des produits toxiques ou dangereux. L'important, dans cette réforme, est d'amener les industriels à avoir des référentiels communs. Je pense que le calendrier proposé est trop ambitieux et demande à être révisé.

**De la salle (Annie LEROY, Ecologie pour Le Havre)**

Surveiller les canalisations suppose de les avoir situées au préalable. Les projets du port du Havre auront un impact sur une quinzaine de *pipelines* dont on ne connaît pas encore l'emplacement exact.

**Pierre-Edouard GILLE**

En matière de maîtrise du vieillissement, il convient généralement de s'intéresser de prime abord aux éléments à surveiller.

**Philippe DUCROCQ**

Les entreprises gestionnaires de réseaux et la DREAL possèdent des cartes du réseau de canalisations. Par ailleurs, certaines EDD s'intéressent à cette question. Enfin, il existe aussi une signalisation des canalisations de gaz. L'objectif n'est pas d'envahir la place publique avec ces informations.

## Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLICs)

**Christelle ZANIBELLI**

*DREAL Haute Normandie, service risques, Bureau des risques technologiques chroniques*

En matière de CLICs, il faut rappeler que le 15<sup>e</sup> Conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine avait exprimé son souhait que soit présenté un retour d'expérience, en raison du fonctionnement très disparate des différents CLICs du territoire. Par ailleurs, une table ronde nationale sur les risques technologiques en 2009 a abouti à plusieurs propositions sur ce sujet. Celles-ci ont été intégrées par la modification de l'article 1251 du Code de l'environnement. **Cet article vise à simplifier les commissions existantes que sont les CLICs, les CLIS et autres commissions sous la forme de Commissions de suivi de site (CSS).** Il octroie également au préfet et aux associations le droit de demander la création de

commissions, non plus exclusivement sur les sites de traitement de déchets et les sites classés Seveso mais également sur tout site ayant un potentiel de nuisance important.

Dans ce contexte, la commission risques du SPPPI, à l'occasion de la semaine de la sécurité à Notre-Dame-de-Gravenchon, a organisé la réunion des huit CLICs de la région Haute-Normandie. En 2010, les membres des CLICs ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement de leur instance. En 2011, il s'agissait de réaliser un *benchmark* et de faire le point sur les évolutions depuis 2010. Ces deux réunions ont été appréciées par les participants, elles se poursuivront dans le contexte de la mutation des CLICs en CSS. **Nous avons acté que Notre-Dame-de-Gravenchon serait le premier CLIC concerné par ce changement.**

- De l'opportunité de la création des CSS et des bonnes pratiques à conserver

**Claude BARBAY**

Le CLIC de Port-Jérôme a acté sa volonté d'être plus performant, en améliorant par exemple la transparence ou les pratiques. Toutefois, la mutation vers une CSS n'est pas indispensable. Au départ, il s'agit non pas de remplacer les structures qui fonctionnent, mais bien de généraliser leurs bonnes pratiques via la création de CSS. Le SPPPI doit travailler à l'harmonisation et à la diffusion des bonnes pratiques.

Je nuance l'impact du forum des CLICs à Notre-Dame-de-Gravenchon, qui, selon moi, n'attire que très peu de participants. La création de groupes de travail pourrait permettre d'échanger de manière plus approfondie sur ce sujet. Le CLIC de Port-Jérôme se compose, conformément à la loi, de 30 membres titulaires. Cependant, les personnes invitées permettent d'enrichir les débats par leur diversité.

**Philippe DUCROCQ**

Il faut rester pragmatique en conservant les bonnes pratiques. Je ne pense pas que le texte impose la mutation lorsqu'elle n'est pas justifiée.

**De la salle** (Marc MORET)

Je signale que l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (ICSI)<sup>3</sup> en liaison avec les services de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Environnement a publié une brochure de recueil des bonnes pratiques et des facteurs-clés de succès des CLICs. Il s'agit un document de référence à l'usage des CLICs qui rencontrent des difficultés de fonctionnement. Les apports de différentes disciplines en sciences humaines et sciences dures ont permis de construire ce recueil.

**Philippe DUCROCQ**

Je propose de créer un accès à ce document à partir du site internet [www.spinfos.fr](http://www.spinfos.fr)

**De la salle** (Christine POUPIN)

A la différence des CLICs, les CSS n'intègrent pas les représentations salariales alors même qu'elles sont déjà exclues du Comité départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CoDERST).

**Pierre-Edouard GILLE**

Je ne connais pas l'intégralité des textes mais je suis certain que les représentants des salariés sont invités au sein des CSS.

**Christelle ZANIBELLI**

---

<sup>3</sup> <http://www.icsi-eu.org/>

Aujourd'hui, le texte impose un changement de « nom » des CLICs et non un changement de fonctionnement. Le texte permet que les instances soient fusionnées en CSS à condition que les obligations qui sont attachées à chacune des commissions qui la composent soient respectées. Ainsi, les représentations salariales seront conservées.

**Pierre-Edouard GILLE**

Je rappelle qu'en matière d'autorisation d'installations et de modifications substantielles, le CoDERST requiert l'avis du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

**Christine POUPIN** (intervention relative au rôle des CHSCT dans les EDD)

**Pierre-Edouard GILLE**

Effectivement, le CHSCT n'intervient pas sur les EDD, mais dans le cas que je vous ai cité, son avis est requis réglementairement.

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Le travail des CoDERST n'est pas toujours très transparent. Je m'adresse aux industriels et leur rappelle que leur rôle est aussi de permettre aux salariés d'appréhender les problématiques que traitent les commissions. Je souhaite vous remercier de la mise en place de deux CLIS pour les incinérateurs Vesta et Triadis situés à Rouen. Enfin, est-il possible que les rapports annuels des différentes commissions soient disponibles, en tant qu'outils de travail du SPPPI ?

**Christelle ZANIBELLI**

Les deux CLIS ont lieu le 5 décembre 2011, le délai est donc trop court pour vous fournir ces documents.

**Philippe DUCROCQ**

Si ces documents existent sous format électronique, nous vous les transmettrons dans les meilleurs délais.

# Risques Chroniques

## Vers une démarche Santé-Environnement

**Sébastien MOUNIER**

*DREAL Haute-Normandie*

Nous sommes convaincus de l'influence de l'environnement sur notre santé. Hippocrate, 400 ans avant Jésus-Christ, faisait du respect des saisons, de la connaissance de la qualité des vents, de l'état du sol et enfin de la qualité de vie des habitants, les prémices de la médecine. L'impact de l'environnement sur la santé humaine est donc une préoccupation durable, la santé étant, en 2011, le second sujet de préoccupations des Français, après le chômage et l'emploi<sup>4</sup>.

Ce phénomène s'illustre également par la participation assidue et massive aux réunions du groupe santé-environnement de cette année 2011. Cette tendance traduit un réel besoin de partage d'information et d'action. Les sujets traités y sont nombreux. Par exemple, un travail important a été réalisé sur l'évaluation des risques sanitaires sur la zone de Port-Jérôme. **Les attentes de notre groupe vont au-delà des aspects réglementaires et font écho à la volonté de constante amélioration du SPPPI**, notamment, en matière de rejet des émissions atmosphériques. Par ailleurs, outre les polluants dits historiques tels que les Hydrocarbures aromatiques polycyclique (HAP), les polychlorobiphényles (PCB) ou les métaux, **nous devons nous préoccuper aussi de différents polluants émergents tels que les nanoparticules, les rayonnements électromagnétiques, etc. Il convient que cette volonté d'aller au-delà de la réglementation en termes de réduction et de périmètre se traduise en actions décidées par le SPPPI.**

- Un intérêt croissant et un travail important sur la réduction des polluants émergents

Les groupes de travail sont de taille variable. Le 8 février 2011, une cinquantaine de membres ont discuté de la mise en œuvre et du suivi de mesures qui faisaient suite à l'évaluation du risque sanitaire sur la zone de Port-Jérôme. Il est apparu nécessaire de confier l'application de certaines mesures à Air Normand.

Comme toute innovation, notre travail a suscité un intérêt et révélé de nouveaux enjeux. En matière de risque chronique, la technologie déployée afin de réduire le risque à la source ne doit pas éluder l'enjeu de la mesure du risque résiduel restant. Le SPPPI a décidé de conduire ces mesures sur Rouen et Le Havre. Toutefois, les études de zone concernent le SPPPI de part la contribution de l'industrie à la pollution atmosphérique, mais ces études ne peuvent plus ignorer les autres sources de pollution et peuvent intégrer d'autres acteurs (activités tertiaires, transport, agricole) et amener à d'autres pistes de réflexion.

La volonté de réduire les émissions industrielles de substances toxiques dans l'air est toujours présente. Il s'agit d'un objectif porté pour 6 substances<sup>5</sup> par le Plan national Santé-Environnement, repris dans la transposition régionale de ce plan, qui a été discutée par le

<sup>4</sup> Selon le Baromètre des préoccupations des français réalisé du 23 au 26 septembre 2011 par TNS Sofres pour La Croix et Covéa Finance sur un échantillon national de 1003 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile par le réseau des enquêteurs de TNS Sofres, selon la méthode des quotas et stratification par région et catégorie d'agglomération.

<sup>5</sup> Mercure, arsenic et leurs composés, hydrocarbures aromatiques polycycliques, benzène, solvants chlorés, PCB, dioxines



groupe de travail santé-environnement et adoptée par le préfet de Région le 12 juillet 2011. Cette action a donné lieu à plusieurs réunions au sein du SPPPI. Elle est difficile à mettre en place, dans un contexte où les substances toxiques d'origine industrielle ont déjà fait l'objet de réductions drastiques.

- Des propositions organisationnelles et d'actions

**Ainsi, le Conseil d'orientation propose de constituer une commission intégrant l'ensemble des actions « santé environnement » afin d'adopter une approche intégrée de ces problématiques.** Cette commission doit avoir un rôle d'information, de pilote, voire de fondateur d'actions nouvelles et de suivi des différentes actions des groupes de travail en cours. Par ailleurs, ces groupes seront maintenus. La commission travaillera également sur la programmation d'actions nouvelles décidées au plan national, notamment sur les établissements sensibles et les impacts sanitaires post-accidentels. Sur ces aspects post-accidentels, il est légitime que soit posée la question sur la nature du risque : effets à court terme liés à l'accident ou effets à moyen et long terme liés à une exposition chronique consécutive à la dégradation de l'environnement due à la survenue de l'accident.

**Puis, nous proposons d'améliorer la communication de ces groupes de travail et de la future commission,** en invitant la commission communication à prendre part à cette réflexion. **Enfin, il convient également de se positionner sur la pertinence du travail sur les polluants émergents. Toutefois, face à ces nombreux enjeux, aux connaissances limitées dans certains cas, il faudra effectuer des choix dans la réalisation des actions, pour ne pas disperser nos efforts et obtenir des résultats concrets, visibles.**

- La préoccupation pour les PCB et les enjeux sanitaires

**De la salle** (Alexis MAHEUT, comité régional des pêches maritimes de Haute-Normandie)  
Nous sommes impliqués dans ce groupe de travail. Pourtant, le lien entre les pollutions de type PCB et les impacts sanitaires post-accidentels ne me semble pas pertinent, puisque ces pollutions sont récurrentes. Les produits de notre pêche sont couramment non conformes aux taux de PCB autorisés. Avec la décision de la Commission européenne d'augmenter ces taux, nous sommes très inquiets pour la santé de nos clients.

#### **Philippe DUCROCQ**

Il convient d'abord d'identifier quel groupe de travail s'intéresse aux PCB. Par ailleurs, j'ajoute que si le SPPPI est compétent pour les pollutions industrielles, le PCB présent dans l'estuaire et dans la Seine concerne de nombreuses institutions. Un Plan national PCB, décliné au niveau régional, est piloté par le préfet. Un comité technique réunit sur le sujet les différents acteurs et les services de l'Etat concerné : la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'Agence régionale de santé (ARS). Il existe un fort besoin de coordination des services de l'Etat sur ce sujet. Ce comité est piloté par Koumaran Pajaniradja, chef du service Ressources de la DREAL.

Finalement, la question des PCB est plutôt du ressort de ce comité technique que de la DREAL, mais je m'engage à vous fournir toute information utile.

#### **Pierre-Edouard GILLE**

La source potentielle majoritaire de ces substances provient aujourd'hui des transformateurs en PCB (autrefois, leur usage était beaucoup plus large). Ainsi, la DREAL, à travers l'inspection des installations classées, contribue à réduire ces substances.

**Sébastien MOUNIER**

L'ensemble des moyens à la disposition de l'Inspection des installations classées, en termes de sanctions administratives et pénales, est déployé dans l'objectif d'éliminer l'intégralité des transformateurs en PCB de la région, sachant que 90 % d'entre eux le sont déjà.

**De la salle** (Henri LUQUET, Groupement régional d'associations pour la protection de l'environnement (GRAPE), Haute-Normandie)

Dans le rapport annuel du comité de pêche national, il est noté qu'il n'y a plus de suivi du PCB depuis 2010 de la part du comité dédié et ainsi, plus d'information. Je doute que, dans ces conditions, un suivi soit réalisé en région.

**Philippe DUCROCQ**

La DREAL a pour objectif d'éliminer l'ensemble des transformateurs en PCB. Toutefois d'autres sources de PCB existent, dont les évolutions sont suivies par différents organismes, tel que le Groupement d'intérêt public (GIP) Seine-Aval, dont l'étude parue en 2007 sera renouvelée en 2012. Le comité technique sur le PCB s'investit dans ce travail de suivi.

**Sébastien MOUNIER**

Enfin, le Plan régional santé environnement (PRSE) prévoit l'analyse des imprégnations des stocks historiques et des milieux en PCB.

**De la salle** (Jean-Pierre GIROD, Parc naturel régional (PNR) des boucles de la Seine normande)

Il règne un problème d'identification de l'origine des risques chroniques. Par ailleurs, des interrogations subsistent quant à la fixation des seuils des polluants émergents. Dans le cas de l'amiante, les seuils évoqués dans les années 1980 n'étaient pas suffisants et ont dû être modifiés suite à l'impact sanitaire causé. Enfin, on note une accumulation des contaminants, qui ne se dissolvent pas dans le milieu naturel, ou alors, selon des échelles de temps qui ne correspondent pas à l'échelle de l'activité humaine. Il convient de savoir évaluer les stocks et de comprendre leurs évolutions avant d'adopter une approche proactive sur ces sujets. Ces polluants s'accumulent à une vitesse croissante dans l'air, dans l'eau et chez l'être humain.

**Philippe DUCROCQ**

La majorité des quantités de contaminants provient de sources diffuses. Il s'agit d'un sujet d'étude très récent.

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Il y a effectivement des sources diffuses, mais il semble qu'en Haute-Normandie, on soit venu à bout des transformateurs en PCB. En revanche, le creusement de la Seine pourrait expliquer la récente redistribution des PCB dans les zones naturelles.

En aparté, je recommande l'ouvrage de Marie-Dominique Robin, intitulé « Notre poison quotidien ». Il s'agit d'une étude sur l'ensemble des substances chimiques ingérées par les citoyens, du fait du fonctionnement global de notre société. Cette approche mérite d'être étudiée. Par ailleurs, de récentes études montrent que certains produits mis au contact des aliments ne respectent pas la Dose journalière admissible (DJA) en matière de substances dangereuses.

Enfin, le CoDERST devait être informé des arrêtés contraignant les industriels à identifier les émissions toxiques qu'ils produisent. Or, cela n'a pas été à l'ordre du jour de la dernière séance du CoDERST et ne le sera pas pour les trois suivantes. Y a-t-il un frein de quelconque nature ? Enfin, je m'intéresse aussi aux conséquences que pourrait avoir une catastrophe de l'ampleur de Fukushima en termes d'impact post-accidentels.

- Mieux informer le SPPPI et mieux connaître les émissions de substances toxiques dans l'air

**Pierre-Edouard GILLE**

Concernant la réduction des émissions de substances toxiques dans l'air, un échange est en cours avec les industriels concernés. Etant donné que cet échange s'ajoute à des contraintes réglementaires abondantes, les discussions prennent un certain temps.

**De la salle** (Daniel BABEL, Bureau des risques technologiques chroniques, DREAL Haute-Normandie)

La durée des échanges s'explique par la volonté, au plan régional, d'aller au-delà des prescriptions nationales, en accompagnant la réduction des émissions toxiques dans l'air par une amélioration des connaissances. Par exemple, nous visons à améliorer notre capacité à estimer les émissions toxiques dans l'air.

**De la salle** (André BRUNSTEIN, UFC Que choisir ?)

L'analyse des émissions industrielles doit intégrer l'ensemble de la chaîne production, de l'approvisionnement, jusqu'à la distribution. Or, il semble que le CoDERST ait une approche plus compartimentée.

**De la salle** (Claude BARBAY)

Certains sujets à la marge de nos champs de compétences sont abordés en Conseil d'orientation, seule instance permettant ce type d'échanges. Par conséquent, le Conseil d'orientation devrait se doter de nouveaux partenaires, tels que la profession agricole ainsi que des élus des collectivités territoriales concernées par les particules et le NO<sub>2</sub>. Enfin, j'insiste sur le fait que nous contestons au CoDERST les seuils de polluants fixés par la grille de référence GEODE. Nous pensons qu'elle doit prendre en compte les progrès effectués en réduisant le niveau de ces seuils. Cela aura des conséquences sur les professionnels du secteur de la pêche mais on ne peut pas demander à la population de trier les bulots.

**De la salle** (Alexis MAHEUT, comité régional des pêches maritimes de Haute-Normandie )

Pour information, les bulots de moins de 4 cm et de plus de 7 cm pêchés du Tréport à Barfleur sont interdits à la vente. Enfin, pour illustrer les inquiétudes que je formule vis-à-vis de l'élimination des transformateurs en PCB, je souligne qu'il m'a été impossible d'identifier le propriétaire du transformateur situé au pied de la coopérative de Fécamp.

**Pierre-Edouard GILLE**

Le travail d'identification est plus aisé lorsqu'une grande entreprise est propriétaire.

## Maîtriser l'usage des sites et sols pollués

**Daniel BABEL**

*Responsable du Bureau des risques technologiques chroniques, service risques, DREAL Haute-Normandie*

Je souhaite rappeler les trois grands objectifs en matière de sites et sols pollués :

- **répondre à l'obligation d'information** établie par les lois Grenelle I en croisant les inventaires des sites et sols pollués avec l'inventaire des établissements sensibles. Cette action débutera en 2012 dans la région. La loi Grenelle II stipule que ces informations doivent être indiquées sur les documents d'urbanisme, en prévision de la détermination des zones de vigilance et des zones d'informations

- **veiller à la compatibilité entre les sites et leur usage futur.** Le guide de l'aménageur ainsi que la circulaire du 8 février 2008 fournissent des indications
- **lutter contre la consommation d'espaces vierges et pour la revalorisation de friches industrielles.**

Les actions du SPPPI Basse-Seine en matière de maîtrise de l'usage des sites et sols pollués consistent à :

- **relayer l'information et sensibiliser** les différents acteurs et notamment les mandataires judiciaires (juin 2009 et décembre 2011)
- **réaliser un retour d'expérience**, à travers un groupe de travail dédié, sur les inventaires historiques de sites et sols pollués (décembre 2010).

Enfin, nous proposons **de recentrer notre action sur l'aspect de l'évaluation de la compatibilité des sols et de leur usage**, en confiant l'aspect relatif à l'aménagement du territoire au Club foncier haut-normand dont l'expertise est reconnue. Nous poursuivrons toutefois la communication dans ce domaine. Enfin, nous proposons de confier les actions à la future commission Santé-environnement

#### **Philippe DUCROCQ**

Effectivement, le club foncier haut-normand, ainsi que certains services de la DREAL Haute-Normandie ont en charge de revaloriser les terrains. Je pense que le service risques de la DREAL est pleinement impliqué dans ces questions. Ce travail va dans le sens d'un élargissement de la réflexion sur le développement durable au-delà de la simple question des polluants.

- Reconstruire la ville sur la ville et l'industrie sur l'industrie ?

#### **De la salle** (Claude BLOT, Estuaire Sud)

Philippe Ducrocq a dit en introduction, qu'il faut « reconstruire la ville sur la ville et l'industrie sur l'industrie. ». Alors que l'économie d'espace est une priorité, il se développe actuellement sur l'estuaire de la Seine de très nombreuses infrastructures : la plateforme multimodale du Havre, le prolongement du grand canal du Havre, Port-Jérôme 2 et 3 ou encore l'espace commercial et industriel sur la rive gauche. Ces projets se construisent sur des espaces vierges dans des zones très intéressantes sur le plan de la biodiversité et de l'hydraulique. **L'objectif de reconquête des espaces en friches et des zones polluées reste abstrait.**

#### **Philippe DUCROCQ**

Il n'y a pas de contradiction entre notre volonté de maîtrise des sols et le développement de projets d'infrastructures. La Directive territoriale d'aménagement (DTA) est un document stratégique qui s'impose au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et aux documents d'urbanismes. Or, il prévoit la répartition de la zone portuaire entre les espaces dédiés à l'industrie et les espaces naturels, etc. **Notre objectif est de faire cohabiter ces logiques en faisant primer le respect de l'environnement.** Nous ne pouvons limiter le développement des infrastructures aux anciens sites industriels, conformément aux choix stratégiques régionaux.

#### **De la salle** (Patrick BARBOSA)

La volonté d'économie des sols affichée par les associations de protection de l'environnement est louable. Au sein du CoDERST, nous traitons certains sites dont les pollutions résiduelles restent importantes pour lesquels nous préconisons l'interdiction d'y construire des équipements accueillant les personnes âgées et les enfants en bas-âge, les logements ainsi que les cultures potagères ou arbres fruitiers. Il est essentiel de reconstruire l'industrie sur l'industrie.

**Philippe DUCROCQ**

La réglementation est très précise à ce sujet.

**De la salle** (Claude BARBAY)

Au Havre, certains projets ont échoué, car la nature des terrains était incompatible avec la construction de logements. Il faut être très vigilant sur ce point. Nous continuons de soutenir que la DTA ne respecte pas la loi sur l'eau et les dispositions sur les zones humides. Le projet de Port-Jérôme 2 a consisté à valider l'industrialisation de zones humides à l'exception d'un reliquat, une mesure rendue caduque par la loi sur l'eau. Le projet de Port-Jérôme 3 rencontre le même problème. **Il convient d'être plus cohérent et plus constant sur ce problème. La zone urbaine empiète sur l'espace naturel et sur le capital des générations à venir.**

**Dominique DEVIERS**

Il n'y a pas de contradiction. La DTA prévoit que des zones puissent faire l'objet de projets de développement. Ainsi, des études d'impact et une évaluation environnementale sont réalisées par les services de l'Etat. Dans ce cadre, si des zones humides sont urbanisées puis industrialisées, des mesures compensatoires sont prévues, conformément à la directive-cadre sur l'eau et au Schéma directeur d'assainissement (SDA).

- Le stockage et la valorisation des produits de dragage

**De la salle**

Les produits de dragage représentent 5,5 millions de m<sup>3</sup> par an déposés dans la baie et le long des berges de la Seine. On annonce l'ouverture de six nouvelles chambres de dépôt, dont la principale se situera à côté d'Honfleur. Ces sites sont-ils considérés comme des sites pollués une fois que les déchets de dragage y sont déposés ?

**Philippe DUCROCQ**

Il ne s'agit pas d'une compétence du SPPPI. Pour autant, des instructions administratives ainsi que des comités de suivi sont en place afin d'autoriser les dépôts en mer. Il y a une volonté de revaloriser ces matériaux au sein des anciennes chambres de dépôts. Celles-ci n'ont plus vocation à être durables, mais seront exploitées dans le cadre de la valorisation des dépôts puis seront désinstallées.

**De la salle**

Est-il possible de valoriser l'ensemble des dépôts étant donné qu'ils contiendront des métaux et des PCB, dans le cadre de l'arasement du chenal de Rouen ?

**Philippe DUCROCQ**

Les matériaux stockés seront valorisés, le reste, telles que les vases polluées, feront l'objet d'un suivi extrêmement précis.

**De la salle**

Cela ne concerne-t-il pas le SPPPI ?

**Philippe DUCROCQ**

Non, cela n'est pas sa responsabilité.

### **Pierre-Edouard GILLE**

En revanche, en tant qu'installations classées, ces sites de transit sont encadrés par le préfet après avis du Coderst et par la réglementation lors de la cessation d'activité, ce qui suppose notamment l'obligation de remettre le site dans un état conforme.

### **De la salle**

Le projet de charte dans le cadre de l'accord avec le Grand port maritime (GPM) de Rouen prévoit que la moitié des chambres de dépôts soit utilisée comme chambre de transit, l'autre moitié fait l'objet de projets de réhabilitation environnementale. En outre, l'expérimentation qui vise à stocker les déchets de dragage dans les ballastières s'est généralisée après avoir pris conscience que l'humidité contenue dans ces ballastières renforce le blocage des métaux ou produits polluants contenus dans les vases.

### **Philippe DUCROCQ**

C'est un excellent projet que je soutiens.

## **Reconquête du bon état des masses d'eau**

### **Marie-Laure WOLF**

*Chargée de l'eau, service risques, DREAL Haute-Normandie*

- Les bouleversements réglementaires face à un triple constat

**La directive-cadre sur l'eau adoptée en octobre 2000 fait le constat d'un manque de connaissance sur la nature et la quantité de substances dangereuses liées aux rejets industriels.** Elle a conduit à l'élaboration d'un programme de Recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) entre 2002 et 2007. Ce programme a permis d'établir des listes de substances fréquemment émises pour chaque activité du secteur industriel, dites listes « sectorielles ». Elles constituent la base de travail du programme RSDE 2 (2009-2013). Cette action a pour but de prescrire pour chaque établissement soumis au régime d'autorisation la surveillance des substances dangereuses dans les rejets liés à son activité

Par ailleurs, l'adoption en 2009 du Schéma directeur de l'aménagement et de la gestion de l'eau (SDAGE) qui fixe les principes fondamentaux d'une gestion durable de l'eau du bassin Seine-Normandie, a pour but de décliner les actions qui permettront d'atteindre en 2015 le bon état écologique de deux tiers des masses d'eau du bassin.

Enfin, plusieurs cas de pollutions accidentels ont été observés, dont certains se sont soldés par la disparition totale ou partielle de la faune et de la flore. Si l'origine de ces pollutions est très diverse, le réseau de collecte des eaux pluviales a pu être mis en cause comme vecteur de transmissions de ces pollutions vers le milieu naturel.

Face à ces trois constats, plusieurs actions sont mises en œuvre ou prévues. **Il s'agit de prescrire, dans le cadre de l'action RSDE 2, la surveillance des substances dangereuses dans les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).**

Concernant le SDAGE, je rappelle qu'il est opposable à tout acte administratif et aux arrêtés préfectoraux anciens. Ainsi, il est nécessaire de s'assurer que les arrêtés préfectoraux nouveaux sont bien compatibles avec les orientations du SDAGE, et en particulier, avec la disposition n° 1 qui stipule que toute émission en provenance d'une collectivité, d'une exploitation agricole ou industrielle, doit être compatible avec le milieu récepteur. Ainsi, il s'agit d'harmoniser les prescriptions en termes de limites d'émissions. Une étude a été

lancée afin de déterminer, pour chaque masse d'eau, une stratégie opérationnelle. Cette étude vise à :

- déterminer le ou les paramètres qui déclassent la masse d'eau
- déterminer les émetteurs de ces paramètres
- prioriser les émetteurs
- établir un calendrier d'action jusqu'en 2015

Enfin, la directive-cadre sur l'eau a introduit la notion nouvelle d'état écologique et biologique. **Afin de mieux appréhender ces nouvelles exigences, il est essentiel qu'elles soient prises en compte au plus tôt dans les démarches d'autorisation et partant, dans les études d'impact.**

- L'action du SPPPI Basse-Seine pour le bon état des masses d'eau

Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des études d'impact, notamment sur le volet de l'eau, un groupe de travail a été constitué. Il s'est réuni une première fois en avril 2010 et a pour objectif de réaliser un guide de bonnes pratiques dans lequel seront rappelés les différents points investigués ainsi que les ressources disponibles.

Pour finir, nous proposons de continuer à informer régulièrement le SPPPI, en particulier au travers de la commission eau, de l'avancement de l'action RSDE 2. Il s'agit également de maintenir le groupe de travail sur les études d'impact. Enfin, nous proposons de créer un nouveau groupe de travail sur les pollutions accidentelles afin de mener une réflexion commune sur la prévention de ces dernières, à partir d'une analyse du retour d'expérience et des mesures correctives adoptées, dans l'optique de produire un guide de bonnes pratiques.

- Les limites des réglementations

**De la salle** (Claude BARBAY)

L'objectif fixé par le SDAGE du Bassin de Seine Normandie à l'horizon 2015 concerne seulement deux tiers des masses d'eau superficielles. Cela s'explique par le fait que nous sommes alimentés à 80 % par des nappes phréatiques profondes qui sont polluées et le seront toujours même si les sources chroniques diffuses disparaissent. Ainsi, les acteurs institutionnels tels que les collectivités territoriales doivent poursuivre leurs progrès en matière de diffusion des herbicides, etc. En revanche, la question des pollutions diffuses aux nitrates et pesticides d'origine agricole stagne. Les cinq premières versions du SDAGE comprenaient des prescriptions, qui se sont transformées en préconisations. Ainsi, il serait souhaitable de convier des représentants de la Chambre d'agriculture au sein de nos débats.

**Philippe DUCROCQ**

Nous serons efficaces en remplissant notre rôle, qui est de limiter l'impact des actions passées et d'améliorer les actions présentes. Je rappelle que la fonction du SPPPI qui est bien de traiter les pollutions industrielles. En élargissant ces préoccupations aux pollutions d'origine agricoles, nous perdons en cohérence. Toutefois, nous travaillons de concert avec le comité de Bassin au sein du Plan phyto ou de la directive nitrate. Nous devons reconnaître que notre rôle est modeste dans la réponse à un enjeu de société.

**De la salle**

N'y a-t-il pas intérêt à créer un Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions agricoles (SPPPA) ?

**Philippe DUCROCQ**

La question reste ouverte. Sur certains sujets, il est essentiel de coordonner les actions du SPPPI avec celles des institutions liées aux questions agricoles.

## Reconquête d'un air sain

Dominique LEPICARD

*Responsable qualité de l'air, services risques, DREAL Haute-Normandie*

La reconquête de l'air sain est l'un des enjeux de la commission air du SPPPI. Il y a un an, un contentieux existait avec les instances européennes au sujet du dépassement de la limite autorisée de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Grâce au travail des industriels et des ICPE, dans le cadre de la concertation du SPPPI, ce contentieux a été classé. Néanmoins, en cas de nouveau dépassement de la limitation, le dossier sera ouvert en l'état.

Par ailleurs, des dépassements en matière d'émissions de particules ont été repérés au Havre, du fait de certains travaux. Enfin, notre dernière préoccupation et source potentielle de contentieux concerne le dépassement chronique des limites autorisées de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en région, bien que la directive européenne permette de reporter le respect des limites à l'horizon 2015. Enfin, il apparaît nécessaire d'améliorer la connaissance sur les émissions toxiques, de silos, de particules diffuses, etc.

- Développer des outils adaptés aux nouveaux enjeux

Il est nécessaire d'adapter les outils de planification aux nouveaux enjeux (polluants émergents et changement climatique, par exemple). **Le Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) constitue un outil de planification intéressant émanant du Grenelle de l'environnement.** Il englobe le Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) conclu entre la Haute-Normandie et la Basse-Normandie en 2010. Le SRCAE est un document d'orientation, dont la déclinaison concrète est inscrite dans les Plan de protection de l'atmosphère (PPA) et les Plans climat-énergie territoriaux pour les collectivités (PCET).

Les actions en cours ou prévues sont en cohérence avec ces constats. Il s'agit d'abord de construire le SRCAE, dont la démarche d'élaboration a été engagée par le premier comité de pilotage le 13 septembre 2011. Les résultats de la phase de diagnostic actuelle seront présentés au comité technique du 14 décembre 2011. Des groupes de travail thématiques seront réunis autour de ces problématiques à partir du milieu du mois de janvier 2012.

En parallèle, **il s'agit de réviser les PPA suite au travail d'évaluation** intervenu au début de l'année 2011. En effet, il s'agit d'intégrer les nouveaux enjeux posés par les polluants émergents et de respecter les méthodologies prescrites au plan européen. Actuellement, nous établissons un état des lieux préalable à la mise en œuvre des PPA, qui consiste en une analyse de la contribution des sources, c'est-à-dire, des problèmes en matière de qualité de l'air, et des acteurs à mobiliser lors de la révision.

**Concernant la lutte et l'adaptation au changement climatique, l'outil spécifique des collectivités territoriales est le PCET.** En Haute-Normandie, 13 collectivités sont tenues de le fournir, à partir d'une concertation avec les acteurs du SPPPI entre autres. Les entreprises de plus de 500 salariés ont l'obligation de produire des bilans de gaz à effet de serre. Le bilan, qui doit porter a minima sur les émissions directes et indirectes liées à l'énergie, peut aussi intégrer les émissions indirectes liées à l'ensemble de la chaîne de production. Cette politique de lutte contre le changement climatique passe aussi par l'application des directives européennes, notamment par les entreprises, en matière de maîtrise des quotas d'émission. A partir de janvier 2013, le mode de calcul des quotas sera plus contraignant puisqu'il s'appuiera sur la moyenne d'émission des 10% d'entreprises les moins émettrices.

- Les propositions de la commission air du SPPPI



Les propositions d'orientation pour la commission air consistent à recentrer le travail sur la connaissance et la réduction des émissions atmosphériques, les nuisances associées et leurs effets sur l'environnement. L'aspect relatif aux impacts sanitaires sera confié à la future commission santé-environnement.

Nous proposons **d'élargir le champ d'action de la commission air non seulement à la question de la réduction des gaz à effet de serre mais aussi à l'adaptation au changement climatique**, un volet qui concerne la commission risques, sur l'aspect précis de l'adaptation des entreprises.

- La question des poussières de céréales

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Je salue votre action sur les poussières de céréales, qui constituent un problème important sur le port de Rouen. Il a d'ailleurs opposé l'association UFC que choisir et la direction des silos.

**Dominique LEPICARD**

Le travail sur les poussières de silos a reçu l'impulsion de l'étude PUC2MP<sup>6</sup>, qui a permis de mettre en évidence la composition toxique de ces poussières. Toutefois, il s'agit de réaliser des avancées en matière de caractérisation et de quantification de ces poussières.

**Philippe DUCROCQ**

Nous avons rencontré les directeurs des silos rouennais afin de rappeler la réglementation en vigueur et de sensibiliser la profession aux enjeux environnementaux, comme cela se fait au plan national.

## Gestion durable des déchets

**Christelle ZANIBELLI**

Il avait été proposé lors du 14<sup>e</sup> Conseil d'orientation de conduire des réunions multi-établissements notamment sur le thème de la surveillance environnementale des incinérateurs. Ces réunions devaient permettre de compléter le partage d'expérience qui ne peut se faire en CLIS, d'autant plus que nous n'avions jusqu'à présent aucun CLIS sur les incinérateurs de Triadis et Vesta.

Cette expérience s'est révélée satisfaisante. Il en ressort des actions de mutualisation de la surveillance des incinérateurs sur la zone de Rouen et du Havre. Ces réunions ont un réel intérêt à être prolongées et à traiter des problématiques et des sites plus larges.

La commission déchet se réunira au début de l'année 2012, puisque des actions sont en cours.

- Les évolutions réglementaires sur la gestion durable des déchets

Depuis le dernier Conseil d'orientation, des bouleversements réglementaires sont apparus. **Les lois Grenelle I et II ont introduit des nouvelles prescriptions en matière de valorisation des déchets et de planification**, ce qui ne sera pas sans incidence sur les plans départementaux, les plans régionaux de gestion des déchets industriels ainsi que sur le Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (PREDAS). Dans ce contexte, nous constatons l'arrivée à échéance de certains dispositifs régionaux de gestion des déchets dangereux et non dangereux.

<sup>6</sup> Particules urbaines et céréalières, microorganismes, mycotoxines et pesticides

L'ordonnance de fin 2010 a entériné la directive-cadre sur les déchets, ce qui se traduit par une hiérarchisation plus précise du traitement des déchets. Par ailleurs, l'ordonnance rappelle plusieurs définitions, notamment, l'obligation pour le producteur de déchets dangereux de caractériser son déchet et d'utiliser la bonne filière d'utilisation.

Pour finir, la nomenclature des déchets a été profondément modifiée en 2010, en introduisant de nombreuses rubriques. Cela induit un effort important de modification des arrêtés préfectoraux, de communication et d'information auprès des prestataires et des producteurs de déchets.

- Les propositions de la commission déchet du SPPPI

Dans le cadre de la commission déchet du SPPPI, **nous proposons de poursuivre les travaux thématiques liés à la question de la surveillance des incinérateurs mais également de s'interroger sur les filières de traitement de déchets**, du fait des évolutions réglementaires. Enfin, nous proposons de conduire une réflexion sur les capacités de réduction des déchets industriels en région Haute-Normandie, qu'ils soient dangereux ou non dangereux. Il s'agit ainsi de se réunir dans le cadre des plans mais également dans une optique de prospective.

- Déchets banals, transports de déchets, ce qu'en pensent les acteurs

**De la salle** (Claude BARBAY)

Le SPPPI est responsable d'une incohérence dans le plan transport, avec la fermeture du site de Dieppe et l'obligation pour les camions de collecte des déchets de parcourir près de 60 km pour atteindre le site de Vesta. Par ailleurs, existe-t-il une CLIS pilote susceptible de se convertir en CSS ?

**Christelle ZANIBELLI**

Sur ce point, nous faisons également la proposition de créer, à l'instar du forum des CLICs, un forum des CLIS. Ce point sera discuté en commission déchet.

**De la salle** (Jean-Pierre GIROD)

Par rapport au PNR, nous ne souhaitons pas accueillir de déchets dits non dangereux, au prétexte de la réhabilitation des ballastières. Par ailleurs, nous souhaitons que les déchets stockés actuellement dans les carrières soient valorisés et que des précautions soient prises pour éviter toute forme de pollution.

**Philippe DUCROCQ**

Nous en prenons note.

**De la salle** (Annie LEROY)

En ce qui concerne les anciens centres d'enfouissement techniques de déchets industriels banals, est-ce qu'il faut véritablement prévoir la réouverture des sites en fin de vie, sachant que la crise économique a entraîné une réduction de ces déchets ?

Enfin, je souhaite évoquer l'entreprise CITRON, où des déchets étrangers et français sont encore sur place. La CLIS CITRON était excellente du point de vue de la communication et n'a pourtant été qu'un alibi.

**Philippe DUCROCQ**

La procédure judiciaire est en cours. Des fonds cédés par l'Etat et gérés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) financent un programme de résorption des déchets. Je ne peux pas en dire davantage.

# Communication : stratégie et supports d'information

## **Christelle ZANIBELLI**

**Le rôle de la commission communication du SPPPI est de relayer le travail des commissions techniques à travers des outils et supports transversaux.** Nous avons présenté à l'occasion du dernier Conseil d'orientation deux dispositifs principaux, à savoir le site Internet [www.spinfos.fr](http://www.spinfos.fr) et le CD-Rom. La commission ne s'est pas réunie dans la période écoulée. Cependant, elle a poursuivi son travail, en développant notamment le volet PPRT du site Internet et en réalisant en 2010 un magazine spécial « Environnement Haute-Normandie » qui reprenait les actions et les constats faits lors du dernier Conseil d'orientation en novembre 2009.

La commission partage les opinions exprimées, concernant la difficulté d'informer et de susciter l'intérêt du public sur ces questions. En dépit de sa qualité, nous observons un taux de retour très faible sur le formulaire d'écoute en ligne rattaché au site Internet. Par ailleurs, j'ai participé aux semaines de la sécurité publique à Notre-Dame-de-Gravenchon de 2009 à 2011 et fait le constat d'une pauvreté des questions du public. Le magazine spécial Environnement n'a pas non plus rencontré le public.

- Les propositions de la commission communication

La proposition de la commission communication est simple, **il ne s'agit pas de développer de nouveaux outils, mais d'élargir la communication aux risques chroniques et notamment aux risques sanitaires.**

**De la salle** (William BARLAGUET, Air Normand)

Un public intéressant serait celui des élèves du secondaire et des étudiants en début de cycle supérieur.

## **Philippe DUCROCQ**

Nous avons produit un CD-Rom en partenariat avec les services du Rectorat d'académie à l'usage des professeurs. Cet outil est peut-être devenu obsolète et nous sommes prêts à renouveler l'exercice en en tenant compte.

## **Christelle ZANIBELLI**

Je pense que le seul vecteur de communication performant est celui de l'Education nationale à travers le réseau Risque majeur environnement (RME). En effet, le CD-Rom nécessite une réactualisation mais il répond à un réel besoin d'information de la part des jeunes et des étudiants.

**De la salle** (Sylvie SPECTE, coordinatrice RME, Rectorat de Rouen)

De nombreux enseignants des premiers et seconds degrés réalisent ce travail de transmission auprès des jeunes dans le cadre de la vie scolaire ainsi du programme obligatoire qui ne cesse de s'enrichir des problématiques de développement durable.

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Un média s'est-il intéressé au SPPPI ?

**Philippe DUCROCQ**

Oui, un journaliste est venu à notre rencontre il y a quelque temps.

**De la salle** (Alain ROUZIES)

Il serait souhaitable d'exploiter les potentialités télévisuelles de la nouvelle chaîne normande.

**De la salle** (Claude BARBAY)

Nous pourrions demander aux médias télévisuels ou à France Bleu les contenus qu'ils souhaitent diffuser.

## Conclusion

### **Philippe DUCROCQ**

Ma carrière au sein du SPPPI Basse-Seine arrivera à son terme dans quelques jours. J'ai toujours été très attaché au SPPPI, c'est la raison pour laquelle je souhaitais présider ce Conseil d'orientation. Il s'agit de l'instance pionnière de la consultation et qui a emprunté cette région d'une culture du risque, de l'environnement et de la responsabilité. Actuellement, au plan national, on distingue une tendance à vouloir intégrer toujours plus d'acteurs. Cela se traduit par la tentative d'imposer des carcans réglementaires au SPPPI. Or, je pense que cette démarche pourrait être contre-productive. Aujourd'hui, au vu de la complexité des débats, de votre implication dans les sujets, je pense que tout élargissement est synonyme de dispersion. Cette conviction est peut-être liée à mon passé d'industriel et il est possible que mes successeurs aient d'autres visions. Lors des 30 ans du SPPPI, Laurent Michel (DGPR) avait souligné avec intelligence que si cette institution existait depuis tant d'années sans être obligatoire, cela s'expliquait nécessairement par son bon fonctionnement et son utilité. Nathalie Kosciusko-Morizet l'avait repris en ces termes au pupitre du SPPPI. Je vous remercie pour votre contribution.

## Sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AMF : Association des maires de France  
ARS : Agence régionale de santé  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
CLIC : Commission locale d'information et de concertation  
CLIS : Commission locale d'information et de surveillance  
CREA : Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
CSS : Comité de suivi de site  
DBO : Demandes biochimiques en oxygène  
DCO : Demandes chimiques en oxygène  
DJA : Dose journalière admissible  
DTA : Directive territoriale d'aménagement  
CoDERST : Comité départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques  
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer  
DDPP : Direction départementale de la protection des populations  
DGPR : Direction générale de la prévention des risques  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie  
EDD : Etudes de dangers  
EPFN : Etablissement public foncier de Normandie  
ERP : Etablissement recevant du public  
GIP : Groupement d'intérêt public  
GPM : Grand port maritime  
GRAPE : Groupement régional d'associations pour la protection de l'environnement  
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycyclique  
HNNE : Haute-Normandie Nature Environnement  
ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement  
ICSI : Institut pour une culture de sécurité industrielle  
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques  
MEDEF : Mouvement des entreprises de France  
MES : Matière en suspension  
PCB : Polychlorobiphényles  
PCET : Plans climat-énergie territoriaux pour les collectivités  
PNR : Parc naturel régional  
POA : Personnes et organismes associés  
PPA : Plan de protection de l'atmosphère  
PPRI : Plan de prévention du risque d'inondation  
PPRT : Plans de prévention des risques technologiques  
PREDas : Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux  
PRQA : Plan régional pour la qualité de l'air  
PRSE : Plan régional santé environnement  
PUC2MP : Particules urbaines et céréalières, microorganismes, mycotoxines et pesticides  
RME : Risque majeur environnement  
RSDE : Recherche de substances dangereuses dans l'eau  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDA : Schéma directeur d'assainissement  
SDAGE : Schéma directeur de l'aménagement et de la gestion de l'eau  
SRCAE : Schéma régional climat, air, énergie  
SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles  
SPPPA : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions agricoles  
TMD : Transport des matières dangereuses  
UIC : Union des industries chimiques  
VALMARIS : Vallée de la maîtrise des risques



Compte rendu du 16<sup>e</sup> Conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine  
22 novembre 2011

© DREAL Haute-Normandie